

COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MAI 2020 A 11h00

DATE DE CONVOCATION : 14 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE : 28 mai 2020

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjoints.

L'an deux mil vingt le vingt-trois mai à 11h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Boissy-aux-Cailles, proclamés élus à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2122-7 et L2122-8 du Code des Collectivités Territoriales

Étaient Présents :

suffrage obtenu

Mme BIEL Nathalie	116
M. BOUILLON Sylvain	117
M. CAME Christian	119
M. CHOULER Stéphane	115
Mme DAGNICOURT MILLET Florence	118
Mme DRONIOU LEDENT Emmanuelle	111
M. GREHIER Françoise	111
Mme MOULIN René	117
M. POCHON Patrick	107
M. ROUSSEREAU Bruno	115
M. VOULOIR Florent	114

Absent : néant

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Patrick POCHON, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer les personnes présentes désignées ci-dessus dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur René MOULIN, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence :
Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Emmanuelle DRONIOU LEDENT.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque Conseiller a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	: 11
Nombre de bulletins blancs	: 1
Suffrages exprimés	: 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. Patrick POCHON – 10 Voix

M. Patrick POCHON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire au premier tour et a été immédiatement installé.

VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le nombre maximum étant de 30% de l'effectif (soit 3), le Conseil a voté à bulletins secrets :

Pour 3 adjoints : 11 Voix

Le Conseil à la majorité absolue, a voté pour un nombre de trois adjoints.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Patrick POCHON, élu Maire, à l'élection du 1^{er} adjoint.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne	: 11
A déduire bulletins blancs	: 1
Suffrages exprimés	: 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. René MOULIN 10 Voix

M. René MOULIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} adjoint au premier tour et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Patrick POCHON élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Les résultats au 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
A déduire bulletins blancs : 1
Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme Françoise GREHIER 10 Voix

Mme Françoise GREHIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 2^{ème} adjointe au premier tour et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la Présidence de M. Patrick POCHON élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Les résultats au 1^{er} tour sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 11
Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme Nathalie BIEL 11 Voix

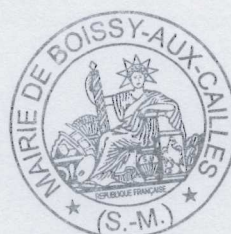
Mme Nathalie BIEL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée 3^{ème} adjointe au premier tour et a été immédiatement installée.

Monsieur Patrick POCHON, élu maire, a ensuite procédé à la lecture de la Charte de l'élu local.

La liste des commissions municipales à constituer et des syndicats intercommunaux a été remise à chaque conseiller afin que chacun puisse étudier selon ses affinités, ses compétences et ses disponibilités dans le temps les commissions et syndicats auxquels il ou elle est susceptible de participer.

Pour ce faire un Conseil Municipal est fixé le 10 juin à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.



Le Maire,
Patrick POCHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Patrick Pochon", is written over the printed name.